



## Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2025

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Rémi ESPALIEU, Isabelle ROSIER, Jean-Jacques SANS, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absents excusés : Pauline PLAZE, Olivier SAVIGNAC, Sylvia TALLET.

Absent : Frédéric COURNIL.

Début de séance à 20H30.

Date de convocation : 06 juin 2025.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

**Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2025.**

**ADOpte : UNANIMITE**

### **1 – Dissolution du SITS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Vignols Saint-Solve Lascaux est composé des 3 communes suivantes : Vignols, Saint-Solve et Lascaux. Ce syndicat assure le service « transport scolaire » par délégation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Le nombre d'enfants utilisant ce service est en forte baisse. Malgré la participation financière de la CABB, les charges de fonctionnement sont de plus en plus élevées et un déficit de fonctionnement a été constaté en 2024. Par délibération du 02 avril 2025, le comité syndical a décidé de ne plus assurer le transport scolaire à la rentrée 2025/2026, qui sera organisé par la CABB.

Les 3 conseils municipaux, membres du syndicat, doivent se prononcer sur la dissolution de celui-ci.

Evelyne Boyer indique que le Bus du SITS est mis en vente.

Jean-Jacques Sans demande comment les enfants seront transportés à la piscine puisqu'il n'y a plus de bus. Mme le Maire indique que la commune passera par un prestataire.

Jean-Jacques Sans demande l'état de la trésorerie du SITS et comment elle sera répartie à la dissolution du syndicat. Evelyne Boyer ne dispose pas des derniers chiffres de la trésorerie mais elle sera répartie entre les trois communes (Vignols, Saint Solve et Lascaux).

Jean-Jacques Sans demande ce qu'il va advenir du personnel du SITS. Mme le Maire indique que le personnel va être intégralement repris par les trois communes.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet la dissolution du SITS Vignols Saint-Solve Lascaux (une convention de dissolution sera établie).

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### **2 – Attribution de subvention aux associations**

Mme le Maire présente les montants versés aux associations pour 2025.

Amicale des Sentiers Pédestres Vignols et des Environs	1050 €
Amicale Bouliste Vignolaise	220 €
Coopérative scolaire	400 €
ANACR Secteur Objat	80 €
FNACA Vignols Saint-Solve Lascaux	80 €
JM France Corrèze Juillac	100 €
AAPPMA La truite d'Objat	50 €
Association des Parents Elèves RPI Vignols, Saint-Solve, Lascaux	120 €
Trappeurs 19	50 €
Comice Agricole	150 €
La ligue de l'enseignement	30 €

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### **3 – Mur de soutènement de la place du village**

Mme le Maire indique le montant estimatif des travaux de réparation du mur de la place du village : 45 000 TTC.

Alexandra Doussaud indique que la fondation du patrimoine peut peut-être accordée une subvention. Un pré-dossier d'éligibilité de subvention a été déposé auprès du Céréma.

Jean-Jacques Sans demande s'il y a un risque pour le monument aux morts. Mme Le Maire indique que non.

#### **4 – Travaux de voirie**

Steven BESSON indique que l'entreprise Freyssinet Laligand a été retenue pour les travaux du Renardin. Trois entreprises avaient répondu à l'appel d'offre. Le montant des travaux est de 23 000€ TTC.

Stéphane Veysseix demande si les prestations seront de bonnes qualités, car l'estimatif du bureau d'étude était de 41 000€ TTC. Steven Besson indique que les prestations fournies sont les mêmes sur les 3 devis et que l'entreprise Freyssinet Laligand est beaucoup moins chère et elle garantit ces travaux 3 ans.

## **5 – Modification de la convention services communs avec la CABB / instruction des autorisations d’urbanisme**

Par délibération du 18 décembre 2014 et du 29 juin 2015 il a été constitué entre la ville et l'Agglo des services communs dont celui de l'ADS (instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable...).

Les conventions entre l'agglomération et les communes ont été renouvelées au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Il est proposé de modifier le champ d'application de la convention, en l'élargissant aux dossiers modificatifs (DM). Les dossiers de DM seront facturés la moitié du coût du dossier initial.

Il est proposé de modifier l'annexe 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6 – Renouvellement de la convention Pays Art et d'Histoire « Vézère Ardoise » avec le ministère de la culture (2026-2036)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le label « Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la convention de Pays d'Art et d'Histoire avec le ministère de la Culture pour la période 2026-2036.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **7 – Crédit d'un syndicat intercommunal Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise »**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite d'une demande du ministère de la Culture et en concertation avec les services de la Préfecture de la Corrèze, il est nécessaire de faire évoluer la structure porteuse du Pays d'art et d'histoire vers un syndicat intercommunal.

Madame le Maire donne lecture du projet de statuts et invite le Conseil à se positionner sur la création du syndicat Pays d'art et d'histoire « Vézère Ardoise » et les statuts.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8- Chemin rural de la Porcherie**

Mme le Maire indique qu'un chemin rural doit être déplacé de quelque mètres à la Porcherie pour permettre la construction d'un garage sur une propriété privée.

Le Conseil Municipal adopte le principe de l'étude du projet d'échange de terrain et de modification du tracé du chemin rural.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **9 – Questions diverses**

### **1) Chemin rural avec St Bonnet la rivière**

Mme le Maire indique que la commune de St Bonnet la Rivière doit faire d'importants travaux sur un chemin rural qui est mitoyen avec la commune de Vignols.

Monsieur le Maire de Saint-Bonnet-Larivière propose de faire un chemin commun entre les 2 communes pour se partager les coûts des travaux. Montant estimé pour Vignols : 150 000€.

Il propose également que Vignols cède la mitoyenneté à St Bonnet, pour que cette dernière fasse seule les travaux.

Alexandra DOUSSAUD demande si ce chemin dessert des habitations à Vignols. Mme le Maire indique que non.

La préfecture va être consultée pour avis.

### **2) Vente du Presbytère**

Mme le Maire indique qu'une agence immobilière (36h Immo) a été contactée pour la mise en vente du bâtiment.

Les démarches administratives et diagnostiques obligatoires pour la mise en vente sont en cours de réalisation.

Fin de la séance à 22h10.

PV approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 25 août 2025.

Le Maire : Martine SOUZY

Le secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU

